

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
56	56
30/09	2020

L'année deux mille vingt, le mercredi 30 septembre 2020 à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de Somme régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain BABAUT, Président.

Etaient présents : M.LECLERCQ, Mme VAQUIER, M.DEMARCY, M.FALOISE, Mme BRANDICOURT, M.DEBEUGNY, Mme DUTHOIT, M.VILMANT, M.GABREL, Mme BRAUD, M.CHEVALLIER, Mme SCHWEIG, M.LALOI, Mme VERDEZ, M.DERAMISSE, Mme MARLOT, M.REGNARD, Mme LEROY.S, M.CAUCHY, Mme JULLIEN, M.BABAUT, M.BARDET, M.DUCROCQ, Mme CAPON, M.SMERDA, Mme SANJUAN, M.COMMECY, M.CHEVIN, M.PETIT, M.FLEURY, M.ROUSSEL, Mme LEROY.B, M.VAN VYNCKT, M.DAMIS,M.SAVOIE, Mme MARECHAL, M.DEBLANGIE, M.DEMAISON, M.EECKHOUTTE, M.DUQUENOY, Mme DEFRETIN, Mme CANDELIER, M.BOIVIN, M.VAN DEN HOVE, M.GOSSELIN, M.BRUXELLE, M.DINOUEARD, Mme D'HEILLY, M.ARTHUR, Mme RICARD, Mme HUYGHE, M.GUILLEMOT, Mme DURAND, M.LAVOISIER, M.MARTIN

Date de la convocation
23/09/2020

Sauf :

Date d'affichage
06/10/2020

Délibération n°32-20200930-2.1

OBJET DE LA DELIBERATION
Habitat – Adoption du projet PLH
2020/2025

Excusés :

M.LELIEUR pouvoir à Mme D'HEILLY
Mme LEROY est désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte,

Par délibération en date du 5 décembre 2019, le conseil communautaire de la CCVS a décidé d'arrêter le projet de Programme Local de l'Habitat 2020/2025 et a autorisé le Président à soumettre ce projet pour avis aux 33 communes membres de la CCVS ainsi qu'au Syndicat Mixte du Grand Amiénois.

Par délibération en date du 5 mars 2020, le conseil communautaire de la CCVS a adopté le projet de Programme Local de l'Habitat 2020/2025 après avis des communes et du Syndicat Mixte du Grand Amiénois, avec quelques précisions et ajouts, mais sans modifications de fond.

Le Programme Local de l'Habitat adopté avec quelques précisions et ajouts a ensuite été transmis au Préfet de la Somme pour avis, avis qui est rendu après consultation du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) des Hauts-de-France. A l'issue de cette consultation, le CRHH a émis un avis favorable sur le projet de PLH. Cet avis a été notifié au Président de la CCVS par le Directeur Départemental des Territoires le 21 juillet 2020.

Par conséquent, il convient d'adopter définitivement et sans nouveaux ajouts ou modification le Programme Local de l'Habitat 2020/2025 de la CCVS (joint en annexe)

A noter qu'en application des articles R 302-11 et R 302-12 du Code de la construction et de l'habitation, la délibération du conseil communautaire sera transmise au représentant de l'Etat ainsi qu'aux personnes morales associées à son élaboration.

La délibération adoptant le Programme Local de l'Habitat sera affichée pendant un mois :

- au siège de la CCVS
- dans les mairies des communes membres.

Mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département. Le PLH adopté sera tenu à la disposition du public au siège de CCVS, dans les mairies des communes membres, ainsi qu'à la Préfecture de la Somme.

Le Conseil de Communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Entendu l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,

Pour : 55

Abstention : 1 (Mme DEFRETIN)

Adopte définitivement et sans ajouts ou modification le PLH 2020/2025 de la CCVS
(joint en annexe)

Fait et délibéré le 30 septembre 2020

Et ont signé les membres présents;

Pour extrait conforme,

Le Président,



A. BABAUT.